

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour d'octobre deux mille vingt-cinq (1<sup>er</sup> octobre 2025) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse  
Mme Line Bélanger, conseillère  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
M. Guy St-Arnauld, conseiller  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot de la mairesse*

- 2. Adoption du procès-verbal*
- 3. Trésorerie*
- 4. Adoption des comptes fournisseurs*
- 5. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2026*
- 6. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)*
- 7. Mandat – Groupe Synergis – Étude de caractérisation écologique et de sensibilité de cours d'eau – Implantation du site de dépôt de neiges usées*
- 8. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette) - Saison 2025-2026*
- 9. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2025-2026*
- 10. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2025-2026*
- 11. Mandat à L'Air en Fête inc. pour la gestion du camp de jour 2026 - Protocole d'entente - Autorisation de signataire*
- 12. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 2 (chauffeur-opérateur) – Statut saisonnier - Monsieur David Boisvert*
- 13. Mesures d'urgence – Démission du coordonnateur – Monsieur Pierre Vallée*

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

14. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Monsieur Sébastien Sylvestre (Bell) – Lot 6 358 461 du cadastre du Québec*
  15. *Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle*
  16. *Motion de félicitations – Membres du comité organisateur – Tournoi de golf 2025*
  17. *Affaires diverses*
- Période de questions*
18. *Clôture de la séance*

2025-10-221

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

*Mot de la mairesse*

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Elle souligne que celle de ce soir est la dernière séance du conseil avant les élections qui auront lieu le 2 novembre prochain.

En premier lieu, la mairesse fait un suivi dans quelques dossiers en débutant par le puits n° 7. Dans la procédure de conformité, la municipalité a constaté qu'il y a une étude qui n'a pas été réalisée par les ingénieurs, ce qui cause des délais supplémentaires. Elle est en attente du ministère de l'Environnement pour permettre de terminer le raccordement.

Dans le dossier de la route des Pins, les travaux correctifs ne sont pas encore réalisés, car plusieurs discussions ont lieu entre l'entrepreneur, l'ingénieur et le laboratoire mandaté par la municipalité.

Pour ce qui est du site de dépôt de neiges usées, les études se poursuivent et les délais sont respectés.

Dans le dossier des étangs aérés, la mairesse mentionne que la municipalité est en discussion avec les analystes du ministère des Affaires municipales pour analyser la portée du projet. Les relevés sur le terrain sont réalisés et les étapes suivent leur cours normal.

En deuxième lieu, la mairesse fait un rappel pour la fréquence de la collecte des ordures ménagères. Elle précise que le bac noir sera ramassé une fois par mois à partir du 9 octobre 2025, et ce, jusqu'à la mi-avril 2026 et qu'il faudra maximiser l'utilisation des bacs à compost et de recyclage. Une publicité avec toutes les dates a été mise sur le site web de la municipalité, Carecity et Facebook. Elle remercie les citoyens de leur collaboration.

Elle poursuit en mentionnant que la semaine dernière, un communiqué a été publié par la municipalité demandant aux citoyens leur collaboration concernant l'utilisation de l'emprise des rues pour installer des boîtes aux lettres, paniers de basket ou encore des balises pour protéger les terrassements. Elle précise que cet espace appartient à la municipalité et est nécessaire, entre autres, pour dégager adéquatement la voie publique. C'est pourquoi aucun objet ne doit se trouver dans l'emprise des rues, et ce, en tout temps. Il est par conséquent strictement interdit de positionner des balises de déneigement ou autres objets dans l'emprise des rues de la municipalité et du ministère des Transports.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

Ensuite, elle annonce qu'à l'approche du budget, la municipalité renouvelle le contrat de L'Air en Fête qui aura la responsabilité du camp de jour municipal pour l'été 2026.

Pour continuer, la mairesse fait mention des diverses activités et événements à venir : le samedi 4 octobre de 9 h à 15 h aura lieu la Journée de la mobilité électrique, organisée par le Comité consultatif en environnement (CCE), et les portes ouvertes de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, soit la caserne 22. Elle les y attend en grand nombre!

Aussi, elle informe les citoyens que le 9 octobre aura lieu la collecte des objets encombrants sur le territoire.

Dans le cadre de l'Halloween, le comité culturel propose le concours de maisons décorées et elle avise les citoyens qu'ils ont jusqu'au 31 octobre à 12 h pour s'inscrire.

Dans le cadre de la programmation culturelle, le 5 octobre à 9 h, il y aura un atelier de maquillage et effets spéciaux. Le 16 novembre à 9 h 30 il y aura initiation à la sculpture sur bois. Elle les invite à s'inscrire auprès de la municipalité et précise que c'est gratuit.

Elle poursuit en remerciant le comité organisateur pour le 20<sup>e</sup> tournoi de golf de l'Association des loisirs qui a eu lieu le 20 septembre dernier.

Elle termine en souhaitant un joyeux Halloween aux jeunes et moins jeunes citoyens de Saint-Étienne-des-Grès et en leur conseillant de profiter de cette belle fête en toute sécurité.

La mairesse souhaite également à tous une bonne continuité avec le prochain conseil.

Nancy Mignault,  
Mairesse

### 2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2025-10-222

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Trésorerie

La directrice générale et greffière trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 du *Code municipal*, tels que préparés par la directrice des Finances et greffière trésorière adjointe.

### 4. Adoption des comptes fournisseurs

2025-10-223

Il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025*, totalisant 206 863,99 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 septembre 2025*, au montant de 282 345,64 \$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

### 5. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1<sup>er</sup> octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a adopté ses prévisions budgétaires 2026, par la résolution 103-09-25;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2026 de 1 415 209,00 \$ (revenus, dépenses et affectations), ayant une quote-part globale de 1 390 424,00 \$;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit, pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une quote-part de 383 146,87 \$ (27,56 %), répartie en deux (2) paiements, le 1<sup>er</sup> février 2026 et le 1<sup>er</sup> juillet 2026, d'un montant de 191 573,44 \$;

2025-10-224

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2026 de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé telles que présentées et accepte de lui verser la contribution demandée de 383 146,87 \$ (27,56 %).

Il est de plus résolu qu'un premier paiement de 191 573,44 \$, représentant la moitié de la quote-part, soit effectué le 1<sup>er</sup> février 2026, et que l'autre moitié soit versée le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du *Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du *Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable*;

2025-10-225

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *PEPPSEP*;
- QUE la directrice générale et greffière trésorière, Mme Nathalie Vallée, soit autorisée à signer et à déposer auprès du MELCCFP tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du *PEPPSEP*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Mandat – Groupe Synergis – Étude de caractérisation écologique et de sensibilité de cours d'eau – Implantation du site de dépôt de neiges usées

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un site de dépôt de neiges usées;

CONSIDÉRANT qu'une étude écologique dans la zone des travaux est nécessaire pour la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Groupe Synergis pour une étude de caractérisation écologique et de sensibilité de cours d'eau, datée du 18 septembre 2025;

2025-10-226

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Groupe Synergis pour une étude de caractérisation écologique et de sensibilité de cours d'eau, dans le cadre du projet d'implantation d'un site de dépôt de neiges usées, pour un montant de 11 300 \$, avant taxes, suivant l'offres de services professionnels datée du 18 septembre 2025.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir à la dépense.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Dénéigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette) - Saison 2025-2026

2025-10-227

Il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Rolland Bouchard et fils le contrat pour le déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette), saison 2025-2026, pour un montant de 14 995 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

### 9. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2025-2026

2025-10-228

Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2025-2026, le contrat de déneigement suivant à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Endroits	Montant (avant taxes)
Stationnement de l'hôtel de ville	1730 \$
Stationnement de la caserne	2800 \$

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 10. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2025-2026

CONSIDÉRANT que les contrats de déneigement des bornes sèches, du stationnement, du chemin d'accès et du terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton, d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang et du chemin du Lac-Bourassa (culs-de-sac), ainsi que de conteneurs, sont généralement donnés à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs ont accepté de reconduire leur contrat pour la saison 2025-2026, moyennant, s'il y a lieu, une légère augmentation des prix de l'exercice précédent;

2025-10-229

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2025-2026, aux montants suivants, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du Lac des Érables	350 \$
Claude Grenier	Cul-de-sac 5 <sup>e</sup> Rang face au Lac des Érables	450 \$
Patrick Milot	Borne sèche du chemin Saint-Thomas (Lac Boisvert)	770 \$
Dany Marcouiller	Chemin d'accès et terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton	1950 \$
Rolland Bouchard et fils	Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine du Sable-fin	650 \$
Rolland Bouchard et fils	Cul-de-sac chemin du Lac-Bourassa	310 \$
Entrepreneur Claude Pépin	Conteneurs du rang des Grès	700 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 11. Mandat à L'Air en Fête inc. pour la gestion du camp de jour 2026 - Protocole d'entente - Autorisation de signataire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

CONSIDÉRANT que l'entreprise L'Air en Fête inc. possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des Camps Certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir un service de camp de jour municipal accessible et de qualité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure une entente avec L'Air en Fête inc. pour la gestion du camp de jour estival 2026;

CONSIDÉRANT le *Protocole d'entente* pour la gestion du camp de jour estival 2026 déposé par l'entreprise L'Air en Fête inc.;

2025-10-230

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate l'entreprise L'Air en Fête inc. pour la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des ressources financières, de la gestion des ressources matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival 2026, suivant la formule proposée, soit celle d'utilisateur-payeur à la semaine incluant les coûts de la sortie et du chandail, aux tarifs suivants :

Camp de jour régulier des enfants de 5 à 12 ans- Semaine de 5 jours
Service de garde facultatif (25 \$)
Tarif hebdomadaire : 204 \$;
Subvention de la municipalité : 94 \$;
Tarif usager résident : 110 \$;
Tarif usager non-résident : 204 \$.

Camp de jour régulier des enfants de 4 ans – Semaine de 4 jours
Service de garde facultatif (20 \$)
Tarif hebdomadaire : 195 \$;
Subvention de la municipalité : 79 \$;
Tarif usager résident : 116 \$;
Tarif usager non-résident : 195 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le *Protocole d'entente pour la gestion du camp de jour estival 2026*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 2 (chauffeur-opérateur) – Statut saisonnier - Monsieur David Boisvert

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de pourvoir un poste d'ouvrier spécialisé classe 1 (opérateur) de statut saisonnier;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de ce poste à l'interne a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. David Boisvert a signé l'avis d'affichage;

CONSIDÉRANT que M. David Boisvert a suivi le cours intitulé « Opération en chargement saleuse sur chargeuse sur roues et chargeuse-pelleteuse » de l'École Provinciale de Machinerie Lourde inc.;

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

2025-10-231

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste d'ouvrier spécialisé – Classe 1 - Opérateur à statut saisonnier à M. David Boisvert. Conformément aux dispositions de la convention collective, M. Boisvert est promu au poste d'ouvrier spécialisé Classe 2 (chauffeur-opérateur). Le salaire sera celui prévu à la convention collective en vigueur pour ce poste et selon l'application de l'annexe A quant aux mouvements de personnel lors de promotion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Mesures d'urgence – Démission du coordonnateur – Monsieur Pierre Vallée

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-290 par laquelle la municipalité nommait M. Pierre Vallée à titre de coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Pierre Vallée, datée du 25 août 2025, dans laquelle il annonce mettre fin à son contrat à titre de coordonnateur des mesures d'urgence à compter du 4 décembre 2025;

2025-10-232

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de M. Pierre Vallée à titre de coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à compter du 4 décembre 2025. Le conseil remercie M. Vallée pour ses loyaux services au sein du Comité de sécurité civile durant 2 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Monsieur Sébastien Sylvestre (Bell) – Lot 6 358 461 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la partie demanderesse, monsieur Sébastien Sylvestre (Bell), désire implanter un site de télécommunication dans la zone agricole de la municipalité, sur une partie du lot 6 358 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'utilité publique;

CONSIDÉRANT que le projet de site comprendra une tour cellulaire de 60 mètres pour la téléphonie et l'Internet mobile pour desservir le secteur et que l'installation sera localisée dans un petit triangle restreint entre la ligne de transport à haute tension et la route principale, sans exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot visé, monsieur Gilles Lefebvre, a consenti à la location de la faible superficie requise, soit 0,058 hectare, et à leur utilisation à des fins non agricoles, soit aux fins visées par Bell;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu vise une très faible superficie de terrain improductif et en friche et qu'il s'agit du site de moindre impact sur l'agriculture dans l'aire de recherche techniquement appropriée aux fins visées;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu est situé dans les limites de la zone agricole protégée et que, compte tenu des diverses contraintes d'implantation, il n'existe aucun espace approprié ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

zone agricole et qu'il n'existe pas non plus de tours ou structures aptes à recevoir les équipements de Bell dans le secteur concerné;

CONSIDÉRANT qu'à l'emplacement retenu, le site de télécommunication projeté n'aura aucune incidence négative sur l'agriculture et les activités agricoles, notamment en regard de l'application des normes de distances séparatrices relatives aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le choix de l'emplacement retenu fera l'objet de consultations et découlera d'une recherche sérieuse de sites suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Bell et dans l'environnement;

CONSIDÉRANT que le domaine des radiocommunications est reconnu comme étant de compétence fédérale et que l'activité de Bell est soumise aux termes de la *Loi sur la radiocommunication* (L.R., 1985, ch. R-2) et, à titre de promoteur, à ceux de la circulaire des procédures d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (anciennement Industrie Canada) relatives aux systèmes d'antennes;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale applicable;

2025-10-233

À CES CAUSES, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer la demande de Bell et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation non agricole, soit pour les fins précises d'implantation d'un site de télécommunication, comprenant une tour cellulaire de 60 mètres pour la téléphonie et l'Internet mobile pour desservir le secteur et l'installation qui sera localisée dans un petit triangle restreint entre la ligne de transport à haute tension et la route principale, sans exploitation agricole, sur une partie du lot 6 358 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières, d'une superficie totale approximative de 0,058 hectare, le tout tel que localisé sur les plans accompagnant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 15. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jean Pellerin, président du conseil d'administration, et M. Gaël Chantrel, directeur général, tous deux de l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, dans laquelle ils demandent à la municipalité une aide financière de 432 \$, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire;

2025-10-234

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 432 \$ à l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 16. Motion de félicitations – Membres du comité organisateur – Tournoi de golf 2025

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

2025-10-235

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité organisateur du Tournoi de golf annuel de l'Association des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès pour le grand succès qu'a connu la 20<sup>e</sup> édition tenue le 20 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 17. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 19 h 58;

Fin : 20 h 14.

### 18. Clôture de la séance

2025-10-236

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Paul Langevin et résolu que la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Nancy Mignault,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et greffière  
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.